

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**CERTIFICAT DE CONFORMITE**

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

Auto - école ZOHRA  
2 rue Cantorbery  
89100 SENS

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **21 OCT. 2022** jusqu'au **21 OCT. 2025**

Le préfet de département ou son représentant

**Le chef du SDES**  
**Jean GARNIER**

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)